



AQUA'NAT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Merci de bien vouloir vous présenter 10 minutes avant le début du cours

afin d'être prêt(e) à l'heure pour le début de la séance avec votre équipement selon votre activité (bonnet, lunette, chaussure néoprène...).

Merci de respecter les consignes d'hygiène : • j'enlève mes chaussures à l'entrée du club • je prends une douche Des toilettes sont à votre disposition à l'intérieur. Merci de bien vouloir respecter ces lieux et de vous sécher avant d'entrer afin de ne pas glisser.

Merci de respecter les règles de savoir-vivre : Afin de faciliter l'apprentissage, il est conseillé aux parents des enfants de plus de 4 ans de ne pas rester pendant la séance. Les accompagnants doivent attendre sur le deck et ne pas perturber les élèves ayant cours. L'accès au bassin est réservé uniquement aux nageurs. L'accès au club est réservé aux usagers ayant réglé leurs frais d'inscription ainsi que les cours au mois, au trimestre ou à l'année selon l'activité. Vos créneaux horaires vous sont spécifiquement réservés.

Responsabilité des mineurs

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux jusqu'à leur prise en charge par l'éducateur et dès la fin des cours.

Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'éducateur avant de laisser leur enfant dans l'établissement.

Objets personnels

Le centre Aqua'NAT décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

Fermeture exceptionnelle

Le Centre Aqua'NAT se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séances pour des raisons de sécurité, de maintenance, de panne technique, de décision administrative ou de force majeure.

Cours au carnet

Toute annulation ou modification de réservation doit être effectuée exclusivement via l'application de réservation Xplor mise à disposition par Aqua'NAT. Les demandes d'annulation ou de report transmises par téléphone, sms, mail etc... ne seront pas prises en compte. A défaut d'annulation selon la procédure prévue la séance sera considérée comme réalisée et sera donc décomptée automatiquement du carnet.

Les paiements ne sont pas remboursables. L'annulation des cours qui ne serait pas de notre fait : forte pluie, cyclone, vidange obligatoire de la piscine (hygiène), jours fériés,

Les séances manquées : maladie, déménagement...ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Une incapacité définitive justifiée par un certificat médical pourra faire l'objet d'un remboursement partiel (proratisé au temps de pratique)

Chaque activité nécessite un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie

